



Recidive conduite cannabis

Par **Hazehood**, le **15/02/2017** à **02:25**

Bonjour,

Le 13 février 2017, en sortant de chez moi, je vois les gendarmes à la sortie de mon village. Je me rends compte que j'ai pas les papiers de mon véhicule donc je m'arrête pour aller les récupérer. Les gendarmes arrivent à mon niveau pour savoir où je vais. Je leur explique que j'ai oublier les papiers du véhicule chez moi. Les gendarmes me demande mon permis. De là, il me contrôle alors que je marche dans la rue. Alcoolémie négative mais cannabis positif de la veille, soirée avec des potes. Le gendarme me ramène chez moi et constate que c'est vrai, les papiers sont bien à mon domicile. De là, je vais à la gendarmerie où un adjudant décide de perquisitionner mon domicile, rien trouvé. Ensuite, hôpital pour prise de sang. Durant tout ce temps, je n'ai pas été fouillé, même pas menotté. Mais mon permis annulé car récidiviste de conduite sous stupés. Rien sur moi et rien chez moi. Qu'est-ce que je risque ?

Merci et bonne journée.

Par **Tisuisse**, le **15/02/2017** à **08:10**

Bj La récidive de conduite sous stupéfiants entraîne les sanction maximales possibles (donc non certaines) suivantes :

- amende : 9.000 €, (ça fait un certain nombre de joints, non ?),
- annulation du permis 3 ans (dont 1 an obligatoire : peine plancher), toutes catégories confondues (auto, moto, etc.),
- interdiction de conduire aussi tous véhicules terrestres à moteur ne nécessitant de pas de permis (mobylette, scooter, voiturette sans permis, etc.)

- 4 ans de prison,
- saisie de la voiture que vous conduisiez, puis confiscation avec revente par l'Etat et au profit de l'Etat (peine plancher),
- stage obligatoire donc sans récupération des 4 points du stage,
- travail d'intérêt général,
- ...

Bien entendu, une fois le jugement devenu définitif, vous perdrez 6 points et vous devrez déclarer cette annulation à votre assureur (voir le chapitre "déclarations en cours de contrat) avec la conséquence possible de résiliation du contrat par votre assureur.

Par **Hazehood**, le **15/02/2017** à **14:04**

Merci pour votre reponse. Donc c'est super chaud pour moi.
Bonne journee

Par **Visiteur**, le **15/02/2017** à **18:25**

Bjr,
lol, réfléchissez bien, car outre le fait que ces substances sont dommageables pour vos neurones, vous risquez de vous retrouver sans permis et une obligation de sevrage avant de la repasser.

Par **Hazehood**, le **16/02/2017** à **06:33**

Merci pour l'info je ne pense pas repasser le permis beaucoup trop de contrainte pour moi on ne peut plus rien faire dans ce pays beaucoup trop repressif je pense tout arreter et vivre au frais de l'etat. Je serais juste un cas social de plus bonne journee.

Par **Tisuisse**, le **16/02/2017** à **06:43**

Donc, si vous ne repasser pas votre permis, vous voulez faire partie de ceux qui vont rouler sans permis, non ?

Par **Hazehood**, le **16/02/2017** à **08:07**

Non j'utilise mon vhl simplement pour aller à la gare j'habite un petit village ou les bus ne passent pas, et recuperer mes enfants a l'ecole. Quand je me suis fait arreter j'allais simplement faire un loto sinon j'ai un pass navigo depuis un an. TER et velib' tout les jours.

Gazoil beaucoup trop cher des flashes a chaque coin de rue. Au lieu de s'acharner sur les conducteurs la police ferait mieux d'aller surveiller les frontieres du pays et assurer notre securite. Au lieu de mettre des matraques dans le posterieur des gens.

Par **Ragh**, le **16/02/2017** à **08:52**

BONJOUR marque de **politesse**[smile4]

C'est vrai qu'il serait dommage qu'on empêche de braves conducteurs encore pétés de la veille de conduire leurs enfants. Et par là même d'assurer leur sécurité, ainsi que celle des autres usagers :D

Bonne journée à vous également

Par **Tisuisse**, le **16/02/2017** à **09:02**

Surtout qu'il continue à conduire sans permis.....

Par **jodelariege**, le **16/02/2017** à **09:53**

et de vivre avec mon /notre argent durement gagné...bonjour à tous quand meme

Par **Hazehood**, le **16/02/2017** à **10:21**

Bonjour je ne conduis pas sans permis 1er truc et 2eme chose je travail et paie des impots. Je suis eboueur quand vous dormez je travail. Si on travail toute la semaine le w-end et fait pour ce detendre chacun sa maniere. Facile de juger quand on a pas d'amis et que l'on reste a la maison devant la tele tel un zombie. Je disais juste qu'il des choses beaucoup plus important que le cannabis en france. Regarder un peux les infos. Bonne journee. Desolé j'aurai du utiliser l'imparfait dans mon autre msg.

Par **jodelariege**, le **16/02/2017** à **10:50**

bonjour j'ai juste l'impression que les zombies sont ceux qui fument du cannabis justement....le cannabis est impliqué dans 10% des accidents mortels soit 500 morts par an par ailleurs vous jugez vite que ceux qui vous répondent" n'ont pas d'amis et restent à la maison devant la télé tel un zombie" qu'en savez vous et vous que faites vous en ce moment? ;la même chose que nous de plus je répondais à votre saute d'humeur "je vais vivre au frais de l'état" je n'ai pas dit que

vous ne travailliez pas ...
vous avez fumé et avez été pris .

Par **Hazehood**, le **16/02/2017** à **11:30**

Je ne dis pas que c'est bien ce que j'ai fait. Ce que je veux dire c'est a par un retrait de permis et amendes. On est pas aider par personne pour arreter de fumer donc pour moi ce n'est que de la repression. Meme si je ne conduit plus en quoi tout ca va m'aider a arreter. Il est surtout la pb. Desolé du terme de zombie. Vous qvez deja du sortir faire un repas chez des amis peut etre bu un verre de trop et prit votre voiture sans pour autant etre saoul. Controle ce soir la et voila au dessus du taux legal et les ennuis commence.
Et c'est pas pour autant que vous etes alcoolique il arrive des fois qu'on ce lache.

Par **jodelariege**, le **16/02/2017** à **12:16**

je comprends bien votre position par rapport à la non -aide pour arrêter de fumer ,peut être voir avec votre médecin ,cependant les autorités font plein de mises en garde contre l'alcool au volant et les stupéfiants ;certains les respectent et ne conduisent jamais en ayant bu ou fumé du cannabis et d'autres ont besoin "du bâton" pour prendre conscience de leur dépendance et de leur mise en danger d'autrui sur la route
attention aussi à la définition "d'être saoul" on pense toujours au poivrot au nez rouge et qui se roule sous la table ,non vous pouvez être dangereux avec quelques verres de trop et en ayant l'air "normal" combien de gens ayant dit"moi ,j'encaisse" sont morts ou ont tué quelqu'un....
en gros le retrait de permis et l'amende peuvent vous paraître trop important mais il n'y a que cela qui va vous arrêter peut être à fumer non?et à ne pas mettre en danger les autres automobilistes ;car 500 morts sur la route à cause du cannabis c'est beaucoup

Par **Hazehood**, le **16/02/2017** à **12:29**

Je suis d'accord avec vous, c'est bien pour cela que je ne veux plus conduire. Je paierai ce que je dois, mais je n'arreterai pas de fumer. Mon choix et fait.

Par **Tisuisse**, le **16/02/2017** à **12:32**

Mouais ? apparemment choix certes mais pas total puisque vous conduisez un vhl.

Par **Hazehood**, le **16/02/2017** à **14:20**

Non je ne conduis pas depuis mon retrait desolé. Je fume peut être mais je n'ai jamais conduit sans permis. Et comme c'est la deuxième fois retrait de permis je pense qu'IL VAUT MIEUX QUE J'ARRETE avant de faire un accident qui me coûtera plus qu'un retrait de permis. Je ne souhaite pas être un assassin. A 18h j'aurais résultat prise de sang. Je vous rappelle que j'utilisais mon vhl pour aller à la gare qui se trouve à 6 km autant prendre un vélo non. Et récupérer mes enfants à 16h j'arrive à la gare de chez moi il est 15h50. Sinon TER ET Velib même quand j'avais mon permis. Je me suis fait contrôler en sortant de chez moi environ 150m de chez moi.

Par **theon**, le **16/02/2017** à **14:54**

BONJOUR marque de politesse[smile4]

10 % des accidents sont sous cannabis, donc 90 % sans : conclusion plus dangereux de conduire sans avoir fumé !

Par **jodelariege**, le **16/02/2017** à **16:02**

bonjour ,suis je bête! je n'y avais pas pensé!comme il y a 1 tiers de morts dus à l'alcoolisation des conducteurs les deux tiers restant qui ne boivent pas sont plus dangereux....finalement $33\%+10\%=43\%$ (on ne parle pas du téléphone au volant ,de l'endormissement ,de la prise de médicament ,de la vitesse inadaptée...)finalement la route est remplie de gens ne fumant ,ne se droguant pas ,ne buvant pas , bien dangereux pour nous tous.....moi même accro à une boisson à bulles je m'inquiète....les morts et les polyhandicapés à vie sont soulagés...

Par **jos38**, le **16/02/2017** à **16:53**

bonjour Hazehood. une chose vous aidera certainement à arrêter les joints ou l'alcool : le regard que vos enfants porteront un jour sur vous, après qu'à l'école, les petits camarades se soient moqués de leur père

Par **Hazehood**, le **16/02/2017** à **17:52**

Bonsoir

Vous savez étant de couleur noire mes enfants ont déjà subi des moqueries.de plus les enfants se moquent de tout ce qui est différent alors vous savez ils sont déjà blindés. On a beau faire attention lorsqu'on prends son vhl il y a tjrs un risque.

Par **Visiteur**, le **12/03/2017** à **19:31**

Bonsoir,

Je ne peux lire cela sans réagit.

Vous dites, boire, fumer ou conduire, je fais le choix de boire et fumer !!!

Mon expérience perso, rentrant de chez ma fille, car je sors Monsieur, je suis un grand actif et je restaure ma maison moi même, je regarde même la télé le soir, génial non ! ...je me suis fais contrôlé avec 0,2 au dessus.

J'ai payé mon ?û en me disant "bien fait pour ta gueule" !

Aujourd'hui même, ma femme a conduit car à midi,j'ai bu 3 verres d'une excellente mondeuse. Voyez que cela sert à quelque chose !

ET BRAVO LES GENDARMES, VOUS DEVRIEZ EN FAIRE PLUS ENCORE

Par amajuris, le 12/03/2017 à 20:08

théon a écrit:

" 10 % des accidents sont sous cannabis, donc 90 % sans : conclusion plus dangereux de conduire sans avoir fumer !"

et comme 90% des gens meurent dans un lit, vous passez vos nuits dans un fauteuil !

Par Tisuisse, le 13/03/2017 à 07:39

@ Hazehood,

Vous écrivez, à plusieurs reprises, que depuis votre dernier contrôle, vous ne conduisez plus mais cependant vous avez aussi écrit ceci :

Non, j'utilise, mon vhl simplement pour aller à la gare, j'habite un petit village ou les bus ne passent pas, et récupérer mes enfants à l'école.

Est-ce toujours le cas ? allez vous toujours à la gare avec votre voiture et allez vous, toujours en voiture, récupérer vos enfants à l'école (en conduisant à chaque fois, bien sûr) ?